



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 7 mars 2022 de 20h00 à 22h45

Lieu : Maison du Charron - Salle du Conseil municipal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Marquis	x		
Vice-Présidente	M. de Terwangne	x		
Secrétaire	X. Henauer		x	
Conseillers municipaux	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	A. Chaudieu	x		
	G. Chappatte		x	
	S. Conus	x		
	J. Diaz	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	J. Tchamkerten	x		
Vice-Maire	O. Enhas	x		
Conseiller administratif	C. Lambert	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Prestation de serment de Mme Anne Chaudieu et de M. Juan Diaz, nouveaux membres du Conseil municipal
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021
5. Communications du Bureau du Conseil municipal
6. Calendrier des séances
7. Délibérations
 - a. Crédit de CHF 857'000.- en vue de la rénovation du terrain D et l'installation d'un système d'arrosage automatique sur l'annexe du terrain d'athlétisme
 - b. Crédit de CHF 795'000.- en vue de la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin Ami-Argand – tronçon compris entre la route de suisse et les voies CFF
8. Motions
 - a. M 7 Projet de motion « Pour établir une stratégie permettant d'assurer une continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix »
9. Résolutions
10. Questions
 - a. Q 2 Question écrite « TAGS sur la cabine des SIG »
11. Pétitions
12. Communications du Conseil administratif
13. Communications des membres du Conseil municipal
14. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation, que les participants à la séance et le public écoutent debout.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, aux membres de l'administration, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.

MM. Chappatte et Henauer sont excusés.

2. PRESTATION DE SERMENT DE MME ANNE CHAUDIEU ET DE M. JUAN DIAZ, NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal prend acte du serment de deux nouveaux membres du Conseil municipal :

- M. Juan Diaz, élu sur la liste des Vert.e.s, « vienne-ensuite » ;
- Mme Anne Chaudieu, désignée par la majorité des signataires de la liste électorale des Vert.e.s, « élue sans scrutin », selon arrêté du Conseil d'Etat.

Mme Chaudieu siègera à la commission « développement durable » et à la commission « bâtiments, gérance et protection de la population ».

M. Diaz siègera à la commission « aménagement et transports » et à la commission « finances, administration et économie ».

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La demande de modification de l'ordre du jour formulée par le Conseil administratif, au point 7a, de faire figurer la version initiale telle que présentée aux différentes commissions, c'est-à-dire une demande de « crédit de CHF 1'377'000.- pour la rénovation du terrain D, l'installation d'un système arrosage automatique sur l'annexe de terrain d'athlétisme et la construction de deux terrains de padel tennis non-couverts » est refusée par 10 non, 9 oui et 5 abstentions (24 votants).

4. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

La modification suivante est apportée au PV de la séance du 20 décembre 2021 :

- Page 15, point 8.2, modification : Question orale de M. Foster concernant la route de Suisse « Monsieur le Conseiller Administratif, est-ce que vous pouvez nous assurer que la commune et le canton vont régler ces problèmes de signalisation et marquage avant de tout simplement reprocher leur comportement aux cyclistes et automobilistes ? » ~~qui demande si le Conseil administratif a demandé un audit sur toute la longueur de la route de Suisse afin notamment d'observer le comportement des cyclistes et des différents utilisateurs.~~

Vote : Muni de la modification ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021 est accepté par 20 oui, aucun non et 4 abstentions d'usage avec remerciements chaleureux à son auteure (24 votants).

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

5.a. Hommage aux victimes de la guerre en Ukraine

Le Président a une pensée pour les victimes de ce conflit tragique, qui subissent dans la peur les folies belliqueuses d'un pouvoir sans limite. Il propose à chacun de garder cette situation à l'esprit, avec humilité, durant cette soirée de débats en république, démocratique et libre.

Le Président annonce que le Bureau a interpellé le Conseil administratif en vue de la mise en place d'une action de solidarité pour venir en aide à la population sur place et aux réfugiés. Le Bureau demande au Conseil administratif de communiquer rapidement à la population de Versoix les informations nécessaires à la récolte de dons de biens de première nécessité. Il est également demandé à l'Exécutif de préparer la commune à l'accueil des réfugiés et de coordonner l'aide à venir avec les associations et la population versoisiennes.

5.b. Le Président mentionne un courrier de remerciements reçu de la Fondation « Partage » pour le don de la marmite de la Fête de l'Escalade aux sans-abris hébergés en Ville de Genève.

5.c. Le Président signale que les séances des commissions municipales réintègrent la salle des Bacounis à partir de ce soir.

5.d. Le Président a été informé que le PDC de Versoix s'appelle dorénavant « Le Centre » depuis le 1er janvier 2022. Le groupe au Conseil municipal, élu sur une liste PDC, restera désigné ainsi jusqu'au terme de la législature.

5.e. Le Président signale l'élection de M. Patrick Schmied à la présidence du Centre Versoix. Il le félicite et lui souhaite plein succès dans son nouveau rôle.

6. CALENDRIER DES SEANCES

Le calendrier des séances du Conseil municipal et des commissions de l'année 2022-2023 est disponible sur l'Extranet. Les dates limites de remise des textes (projets et rapports) au Bureau du Conseil municipal y sont également indiquées (mardi à midi la veille de la séance du Bureau).

7. DELIBERATIONS

- a. Crédit de CHF 857'000.- en vue de la rénovation du terrain D et l'installation d'un système d'arrosage automatique sur l'annexe du terrain d'athlétisme

Rapport de la commission aménagement et transports

M. Ricci indique qu'il s'agissait pour la commission de se déterminer sur les questions techniques en lien avec la rénovation du terrain D, l'installation d'un système d'arrosage automatique sur l'annexe du terrain d'athlétisme et l'implantation de deux terrains de padel. La commission n'a pas voulu se déterminer en ce qui concerne l'implantation des terrains de padel, n'ayant pas connaissance des réponses aux questions posées en commission des sports. Après discussion et proposition d'un amendement, la commission a voté en deux temps : c'est par 6 oui et 3 abstentions qu'elle a accepté la rénovation du terrain D sans la construction des terrains de padel ; dans un deuxième temps la commission a accepté le projet dans son entier par 2 oui et 7 abstentions.

Rapport de la commission culture, sports et manifestations

M. Tamone prend la parole :

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,
La Commission Culture, Sports et Manifestations (CCSM) a pris connaissance du projet présenté par le Conseil administratif une première fois lors de la

séance du 27 janvier 2022 puis une deuxième fois lors de la séance du 24 février 2022.

L'intention du Conseil administratif (CA) était de solliciter un crédit de CHF 1'377'000 pour la rénovation du terrain D, l'installation d'un système d'arrosage automatique sur l'annexe de terrain d'athlétisme et la construction de deux terrains de padel tennis non-couverts au centre sportif de Versoix (CSV).

La commission a bien saisi les visées du Conseil administratif qui souhaite garantir la qualité de cet équipement public dans une logique d'entretiens échelonnés (plusieurs parties ou terrains du CSV ont déjà été rénovés) et en profiter pour diversifier l'offre d'installations sportives aux citoyennes et citoyens.

La commission a mis en évidence l'intérêt de cette stratégie mais également quelques éléments plus problématiques. En effet, si la question de la rénovation du terrain D et de l'installation d'un système arrosage automatique sur l'annexe de terrain d'athlétisme a rencontré la compréhension et l'adhésion de la CCSM, de nombreuses limites ont émergé s'agissant de l'intention du CA de construire, en plus, deux terrains de padel tennis non-couverts.

Tout d'abord, si le projet de réfection du terrain D a bien fait l'objet d'une communication aux associations directement concernées, celles-ci n'ont pas été impliquées dans une logique de concertation concernant les autres volets du projet. Cette situation a poussé la CCSM à solliciter l'audition du Versoix Athlétisme (VA) afin de les entendre sur leur situation, leurs projets et leur regard sur les travaux prévus lors de la séance du 24 février 2022.

Dans la poursuite de cette audition et des débats en CCSM, il ressort clairement que la volonté du CA de construire deux terrains de padel tennis non-couverts n'est pas suffisamment aboutie pour les raisons suivantes :

- cette nouvelle infrastructure rendrait impossible l'implantation d'une tour de chronométrage des courses ; une telle installation est une demande des instances officielles d'athlétisme pour organiser des manifestations et compétitions de niveau cantonal et régional, et la convention entre le club et la commune prévoit aussi que le club doit organiser des compétitions,
- un tel dispositif doit s'inscrire dans une démarche globale sur l'amélioration et le développement des infrastructures du CSV et ce, avec ou sans son hypothétique extension sur le terrain des « hôpitaux »,
- ce projet doit pouvoir s'articuler avec le projet de skate park mené par le service de la cohésion sociale qui est encore en cours d'étude,
- le tennis-club de Versoix devrait être également interrogé afin d'examiner et consolider l'hypothèse du modèle de gestion et d'inscription au paddle tennis,
- la question du déplacement du beach-volley devrait aussi faire l'objet d'une analyse, notamment en lien avec le PEPS volleyball club de Versoix.

Aussi, la commission a souhaité inviter le Conseil administratif à repenser la deuxième partie du projet dans une logique plus globale et cohérente, sans prétexter l'un ou l'autre club, et en concertation des acteurs concernés.

Face aux éléments susmentionnés qui mettent en évidence un projet insuffisamment abouti et face aux investissements importants concernés par cette partie du crédit, la CCSM a voté à l'unanimité un amendement de la délibération, conformément à l'article 36 du règlement du CM, afin de la limiter à la rénovation du terrain D et à l'installation d'un système d'arrosage automatique sur l'annexe de terrain d'athlétisme.

Ainsi amendé, le projet de délibération a été soutenu à l'unanimité de la commission.

Force est donc de constater que la CCSM a pris ses responsabilités dans l'analyse de ce dossier, que cette démarche a débouché sur des échanges très enthousiasmants et bénéfiques à tous, aux élus comme aux associations, ponctués, preuve en est, par des décisions unanimes.

Au bénéfice de ces explications, la Commission Culture, Sports et Manifestation, vous recommande, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, d'accepter le projet de délibération ainsi amendé pour un crédit de CHF 857'000.- en vue de la rénovation du terrain D et l'installation d'un système d'arrosage automatique sur l'annexe du terrain d'athlétisme. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Tamone prend la parole :

« Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

La Commission Finances, administration et économie (FAE) a pris connaissance du projet dont nous débattons ce soir.

La réflexion des membres de la commission s'inscrit dans la poursuite des travaux menés au sein de la Commission Culture, Sports et Manifestation qui ont analysé avec soin cette délibération et dont vous venez d'entendre le rapport.

Aussi, par souci de cohérence, la commission Finances, administration et économie s'est positionnée sur la délibération amendée à savoir visant uniquement le terrain D et l'arrosage automatique sur l'annexe d'athlétisme pour un montant de 857'000.- ; cette délibération ainsi amendée a été acceptée par 7 oui et 2 abstentions. »

Discussion

M. Ricci signale avoir été approché par les dirigeants du club de football qui ont exprimé leur étonnement quant à la réfection en herbe du terrain D. Ils ont signalé leur souhait d'avoir un terrain synthétique, notamment en raison de la nécessité pour les jeunes footballeurs de s'entraîner toute l'année, indépendamment de la météo.

M. Ricci demande s'il est possible de transformer ce terrain en synthétique et à quel coût. Il propose de renvoyer ce projet en commission des sports afin d'étudier la faisabilité d'un terrain synthétique.

Le Président prend note de la proposition de M. Ricci, qui sera mise aux voix.

Mme Enhas comprend les différentes demandes concernant ce terrain D qui est un terrain qui intéresse beaucoup d'associations. Elle rappelle qu'à l'origine ce terrain n'était pas prévu aux activités dédiées au football mais à l'athlétisme. En raison du manque de terrains pour les équipes de football et du développement du club de football, ce terrain a été mis à disposition du club de football. Cette situation n'est pas optimale car cela provoque des difficultés, voire des situations dangereuses pour les athlètes de haut niveau du Versoix Athlétisme qui s'entraînent sur l'anneau d'athlétisme situé autour de ce terrain. Ce terrain très prisé par de nombreux clubs sportifs ne peut donc pas être uniquement dédié au football ni devenir un terrain en matière synthétique.

M. Sidler signale que le PLR acceptera la délibération proposée telle qu'amendée en commission. Le PLR est en revanche opposé à la proposition de terrain synthétique pour toutes les raisons évoquées par Mme Enhas.

M. Marro indique que le parti socialiste ne soutient pas le projet de construction des deux terrains de padel et le changement de place du beach-volley pour les raisons évoquées précédemment. A titre personnel M. Marro estime que la piste d'athlétisme doit être réservée pour les personnes qui pratiquent l'athlétisme. Il rappelle qu'une des priorités pour le parti socialiste depuis une douzaine d'années est la construction d'une salle omnisports et d'un second terrain de beach-volley.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet tout d'abord au vote du Conseil municipal la demande de renvoi à la commission CSM.

Cette demande est rejetée par 16 non, 6 oui et 2 abstentions (24 votants).

**Crédit de CHF 857'000 en vue de la rénovation du terrain D et
l'installation d'un système d'arrosage automatique sur l'annexe du terrain
d'athlétisme**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 22 décembre 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 22 février 2022,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestation du 24 février 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 3 mars 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 19 oui, 4 non et 0 abstention,

1. De réaliser les travaux permettant la rénovation du terrain D et l'installation d'un système d'arrosage automatique sur l'annexe du terrain d'athlétisme.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 857'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 857'000.- au moyen de 10 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 857'000-.
 - b. Crédit de CHF 795'000.- en vue de la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin Ami-Argand – tronçon compris entre la route de suisse et les voies CFF

Rapport de la commission aménagement et transports

M. Ricci rappelle que le projet global de réaménagement du chemin Ami-Argand, datant de la précédente législature, a été approuvé par la commission de l'aménagement en avril 2013 et que l'autorisation de construire a été délivrée en février 2014. En 2016, le CM votait un crédit pour réaliser une première étape du réaménagement du secteur du chemin Ami-Argand entre l'école et le pont CFF avec la création d'un Agorespace. Entre 2018 et 2021, la Ville de Versoix a réaménagé les chemins de Choiseul, des Gravier, Hubert-Saladin, du Vieux Port et Isaac-Machard, répondant ainsi au plan directeur communal. Les aménagements proposés permettront d'améliorer la sécurité des piétons, des écoliers notamment, ainsi que la qualité de vie sur ce tronçon. De plus, en 2018 les SIG informent que d'importants travaux de remise en état des réseaux devront être effectués en 2019. Les travaux envisagés prévoient une ouverture de la chaussée dans toute sa largeur avec la mise en place d'une nouvelle batterie électrique, un remplacement de la conduite d'eau potable, un tubage de la conduite de gaz, impliquant l'ouverture de plusieurs cellules et l'installation des tubes pour le FAD (froid à distance) en mesure conservatoire. En 2021 ce projet a été mis en attente au vu de l'importance des travaux réalisés par les CFF (halte de Pont-Céard) et dont l'accès de Pont-Céard se faisait depuis le chemin Ami-Argand. Ces travaux SIG ont été coordonnés avec ceux de la commune pour être prévus printemps / été 2022 et profiter de la longue

période de vacances scolaires. Ainsi les gênes occasionnées par ces travaux aux riverains ne surviendront qu'une fois, sans mesures provisoires d'une année à l'autre, ni frais supplémentaires (installation de chantier, participation SIG). Une économie de CHF 150'000.- est prévue si les travaux se font en coordination avec les SIG.

Les objectifs de ce projet sont la diminution de la vitesse des véhicules pour l'amélioration de la sécurité des piétons en leur donnant priorité, la végétalisation du chemin et la suppression des îlots de chaleur.

Les travaux prévoient notamment :

- la gestion des eaux de pluie par infiltration dans les îlots de plantation
- l'installation de mobilier urbain (bancs)
- la modernisation de l'éclairage public
- la construction d'un point de collecte des déchets
- la création d'une zone piétonne et suppression des trottoirs et des parkings existants.

Après discussion, la commission AT a accepté ce projet par 5 oui et 4 abstentions.

Rapport de majorité de la commission finances, administration et économie

M. Varonier prend la parole :

« Les débats à la commission FAE ont été animés, et ont principalement porté sur la partie financière, mais aussi sur d'autres aspects comme notamment les questions de sécurité dans ce quartier et certaines inconnues liées à d'autres chantiers à venir, puisque de nombreux nouveaux logements sont prévus à proximité.

Concernant la partie financière, c'est la question des priorités dans les projets d'investissements de la commune qui a été au cœur des discussions. Le choix des matériaux, onéreux, a aussi suscité des interrogations.

En bref, la majorité considère qu'il faut faire des choix. La dette a fortement augmenté, personne n'est prêt à augmenter les impôts et les baisses de charges sont très difficiles. Autrement dit, dans une telle situation, on doit se demander ce qu'on peut faire pour répondre aux préoccupations de la population avec les moyens disponibles. La majorité estime que la rénovation d'un petit bout de chemin pour 800'000.- ne répond pas à un besoin important et urgent de la population. Elle préférerait privilégier d'autres investissements comme la rénovation d'écoles, la réalisation d'un bâtiment permettant de mettre à disposition des services et des activités pour la population ainsi que des projets concrets en matière de développement durable.

Au final, la commission FAE a livré un préavis négatif par 4 non, 3 oui et 2 abstentions. La majorité vous invite donc à refuser ce projet.

Je vous remercie de votre attention. »

Rapport de minorité de la commission finances, administration et économie

M. Kapp indique que la minorité considère que ce projet serait positif en termes de sécurité grâce notamment à la création d'une zone piétonne et à la réduction de la vitesse des véhicules. La priorité aux piétons et à la mobilité douce est également un point positif pour la population de Versoix, de même que la plantation de 16 argousiers, la gestion des eaux de pluies et l'amélioration de l'éclairage public. La coordination avec les travaux SIG est également importante.

Discussion

M. Ricci indique que le PDC va soutenir ce projet qui permettra de sécuriser le chemin Ami-Argand emprunté par de nombreux parents. Le ralentissement du trafic aura un effet positif sur la sécurité du bas de ce chemin. Il relève l'importance du réaménagement du dernier maillon du secteur de Port-Choiseul.

Mme Schneckenburger prend la parole :

« Au sein du groupe PLR, nous avons relevé quelques points qui nous paraissent importants à signaler. Tout d'abord, ce chemin est une voie sans issue, donc sans aucun transit. Ensuite, la circulation y deviendra difficile, le projet prévoit 3,80m de largeur de chaussée. Cela ne va pas faciliter la circulation des riverains qui sont obligés de l'emprunter pour accéder à leurs logements. Ce projet souhaite limiter le trafic des parents d'élèves, mais ne pense aux habitants. Nous avons proposé de placer ce chemin en « riverains autorisés », mais l'idée n'a pas été retenue. Nous avons également demandé, à maintes reprises, si nous pouvions simplement laisser les SIG intervenir pour les travaux nécessaires du gaz, sans y ajouter des travaux non essentiels.

Nous aurions ainsi évité de dépenser Fr. 820'000.- ! La seule réponse que nous avons obtenue, c'est que la participation des SIG sera d'environ 120'000.- à 150'000.-. Or, si nous renonçons à ce projet, nous n'avons aucun montant à dépenser. Toutes les discussions qui ont eu lieu en commission autour des modifications du projet ont été détournées sous prétexte que l'autorisation de construire est en force et que les travaux doivent être faits rapidement. Je rappelle qu'une autorisation de construire est une autorisation et qu'elle ne donne aucune obligation de réaliser les travaux. L'état actuel de ce chemin de 270m de long est tout à fait acceptable et ne nécessite aucunement que l'on y investisse un tel montant. De plus, Cette mise en zone 20 ne répond à aucune demande de la part de la population et ne fait pas partie des besoins impératifs de la commune.

Quant au volet environnemental, il semble que nous soyons loin des prérogatives communales en matière de climat. En 2 ans de nouvelle législature, nous avons continué à bétonner. Nous avons voté pour plus de Fr. 3'800'000 de béton et de revêtements de bitume pour des trottoirs ou des mises en zone 20 et 30. Ce n'est pas en refaisant des routes, bien souvent inutilement, que nous avançons vers la neutralité carbone. Si nous prenons l'exemple, dans ce projet Ami-Argand, du choix des bancs en béton noir (et il y en aura au moins 8 !), on voit qu'ici non plus on ne s'inquiète pas de l'environnement puisque leur fabrication n'est pas du tout écologique ! Ce béton, teinté dans la masse, est obtenu grâce à de nombreux adjuvants chimiques. Ce qui, en plus, rend son coût bien plus élevé qu'un béton standard ! Une dernière remarque : si le Conseil administratif nous avait

soumis plus rapidement ce projet en commission, nous n'en serions peut-être pas là ! Malheureusement, il attend systématiquement le dernier moment, pour mettre le Conseil municipal sous pression, ce qui est regrettable.

Au vu de ce qui précède, le PLR refuse ce projet onéreux et luxueux qui ne fait absolument pas partie des priorités communales. Nous devons songer à investir ailleurs, là où la population y trouvera aussi son compte. »

M. Leiser constate la volonté de casser un chemin qui n'est certes pas tout neuf mais pas si dangereux que ça et qui ne correspond pas à une des priorités de la commune. Il considère que certains tronçons, dont celui du chemin Ami-Argand, ne répondent à aucune priorité ni aux besoins de la population. Il déplore la suppression des places de parking en zone bleue qui rendent bien service et aux habitants et aux commerçants. Il propose, dans un cadre écologique, d'utiliser cet argent pour la création de panneaux solaires sur l'abri vélos qui se construit actuellement. Il s'opposera à ce projet ce soir.

Mme Matias Ramos indique que pour des raisons de sécurité essentiellement, le parti socialiste soutiendra ce crédit.

M. Zeder rappelle qu'il s'agit de profiter des travaux des SIG pour réaménager ce chemin. Malgré plusieurs avis différenciés, le PDC reste convaincu que la réalisation de ce projet apportera de nombreuses améliorations.

M. Foster relève certains points positifs cités par M. Kapp. Les Vert.e.s regrettent toutefois qu'aucune consultation avec les riverains n'ait été prévue. Ils partagent les soucis des autres membres du Conseil municipal concernant la sécurité des piétons et surtout les enfants de l'école voisine, notamment aux endroits où le trottoir a été supprimé. La question reste ouverte ce soir : si ce crédit est accepté, les problèmes de sécurité de cette zone de rencontre seront-ils réglés ?

M. Lambert précise que les questions de M. Foster ont été soulevées en commission AT et que les contacts ont été pris avec l'office cantonal des transports pour résoudre ce problème de manque de signalisation, voire de trottoir au bas du chemin Ami-Argand. Il rappelle qu'en zone 20 km/h le piéton a priorité et que la coexistence avec les voitures se passe bien. Le projet a été revu pour offrir trois espaces de croisement aux extrémités et au milieu du chemin. La suppression des places de stationnement permet d'installer une bande piétonne, offre une sécurité pour les enfants et empêche les voitures de venir tourner dans le chemin. Il s'agit également de profiter des travaux des SIG prévus depuis longtemps. Ce dossier, inscrit au plan directeur datant de 2005, a cheminé longuement et a fait l'objet de révisions partielles. Il confirme qu'il n'est pas question de procéder à des aménagements routiers inutiles.

M. Kapp revient sur la demande d'extension de la zone 30 km/h sur la route Suisse qui n'est pas possible en raison d'un règlement fédéral. Il souhaite toutefois relancer ce projet de ralentir la vitesse des véhicules à 30 km/h

avant le passage piétons à cet endroit. Il est en effet inquiet pour la sécurité des piétons dans ce secteur.

M. Lambert rappelle que la demande de prolongation du tronçon à 30 km/h jusqu'à la route de Sauverny a été acceptée. Par ailleurs le passage pour piétons situé vers le chemin Ami-Argand est surélevé et oblige les véhicules à ralentir. Par ailleurs le signalement « école à proximité » alerte également les automobilistes. La demande de M. Kapp pourrait être proposée à l'office cantonal des transports.

M. Leiser relève à nouveau l'importance de la sécurité et considère que par cette dépense de CHF 796'000.- le Conseil administratif veut se donner bonne conscience. Par ailleurs, les temps ont changé, les priorités aussi. Il rappelle le vote d'une motion qui prévoyait plusieurs possibilités d'amélioration de la sécurité et rien n'a encore été fait. Il souligne l'intérêt d'utiliser l'argent de la commune en mettant les priorités au bon endroit.

Le Président précise que la motion évoquée par M. Leiser est actuellement pendante devant la commission aménagement et transports.

M. Lambert indique que cette dépense, inscrite dans le plan des investissements, est une déclaration d'intention dont le Conseil municipal dans son entier a pris connaissance au moment de la présentation du budget. Il ajoute qu'il s'agit d'améliorer ce chemin communal. La bonne conscience est de s'en tenir au plan des investissements et aux décisions prises de longue date et améliorées au cours du temps.

M. Tamone constate une tension au niveau de certains éléments dans ce dossier qui concerne un investissement de près de CHF 800'000.- Il tient à rappeler que le Conseil municipal a accepté la mise à 20 km/h des chemins Colombières et Villars pour CHF 100'000.- de plus, sans discussion, à l'unanimité moins une abstention. Au niveau des enjeux financiers, il a été mis en avant une économie de CHF 150'000.-. Ce dossier a un certain nombre de faiblesses et M. Tamone souhaite interpeller la commission finances, administration et économie au sujet de la nécessité d'avoir une discussion sur les priorités des investissements futurs, ceci afin que le Conseil administratif puisse conduire les dossiers en toute connaissance de cause. Les Vert.e.s de Versoix ont choisi de laisser le choix du vote à chacun de ses membres en raison d'une pesée d'intérêts assez subtile.

M. Foster revient sur le gabarit du chemin ; trois chiffres ont été évoqués : 3,8 m, 4 m et 4,5 m. Il demande de quel gabarit il est question. Par ailleurs il précise que le Conseil municipal a voté un montant global lié au plan des investissements mais n'a pas voté une liste de projets. Il rejoint les propos de M. Tamone et relève l'importance d'avoir une discussion concernant les priorités, en tenant compte notamment de la crise économique qui va arriver mais également de la crise climatique. Enfin, concernant la demande de prolongation de la zone 30 km/h sur la route Suisse, il est surpris qu'il soit nécessaire de s'adresser à Berne pour une nouvelle prolongation alors que c'est le canton qui a accepté la prolongation jusqu'à Sauverny.

M. Zeder revient sur les coûts liés à un éventuel abandon de ce projet. La situation engendrerait la perte d'une économie au niveau des travaux coordonnés avec les SIG et d'autres frais plus élevés si le réaménagement de ce chemin se faisait en plusieurs étapes. Il se pose des questions sur la cohérence des priorités que veut donner ce Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie chacune et chacun de ce débat riche et animé et soumet ce crédit au vote du Conseil municipal.

Crédit de CHF 795'000.- en vue de la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin Ami-Argand - tronçon compris entre la route de suisse et les voies CFF

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 15 décembre 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 22 février 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 3 mars 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 10 oui, 9 non et 5 abstention,

6. De réaliser les travaux permettant la mise en zone de rencontre 20 km/h du chemin Ami-Argand sur le tronçon compris entre la route de suisse et les voies CFF.
7. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 795'000.- destiné à ces travaux.
8. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
9. D'amortir la dépense nette de CHF 795'000.- au moyen de 30 annuités dès l'année où ces travaux seront terminés, estimée à 2022.
10. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 795'000.-.

8. MOTIONS

Projet de motion N° 7 : « Pour établir une stratégie permettant d'assurer une continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix » présentée par les groupes PDC, PLR et Socialiste

M. Ricci prend la parole :

« Le Conseil municipal de la Ville de Versoix, vu l'article 29 de son règlement ; considérant que :

- la présence d'une Police municipale affectée à notre commune s'avère indispensable depuis une vingtaine d'années, notamment au vu de l'augmentation de la population et de la complexité des situations ;
- le départ à la retraite du chef de poste, auquel s'ajoutent deux démissions d'APM quittant Versoix pour s'engager dans d'autres communes, va impacter fortement les effectifs;
- une forte concurrence entre les communes est à l'œuvre en termes de conditions de travail des APM ;
- l'absence d'une relève adéquate est motivée par les difficultés de recrutement d'une part, et aucune ouverture de formation à brève échéance par le Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité, d'autre part ;
- l'intérêt manifesté au coup par coup par les petites communes du GCRDL de bénéficier de prestations APM sur leur territoire a révélé une difficulté d'application des conventions ponctuelles ;
- le projet esquissé par Versoix et Grand-Saconnex lors de la législature précédente, proposant une police intercommunale à l'échelle des communes de la rive droite du lac, n'a pas abouti ;
- l'audit de la Cour des comptes de 2019 sur la police de proximité relève un déficit de répartition territoriale et de coordination des actions des 17 polices municipales opérant sur le territoire du canton de Genève ;
- les questions posées sur ce thème par les membres de la commission BGPP, lors des deux dernières séances de 2021, n'ont pas reçu de réponse concrète de la part de la conseillère administrative déléguée à la protection de la population ;

Invite le Conseil administratif à proposer une stratégie qui permette d'assurer la continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix. »

Discussion

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux,

C'est avec satisfaction que j'accueille cette motion. Je vais m'efforcer de la traiter point par point et, au besoin, en corriger certaines approximations. En ma qualité de Conseillère administrative déléguée à la protection de la population, je ne peux que partager la conviction des motionnaires selon laquelle une police municipale affectée à notre commune s'avère indispensable et nécessaire.

La motion évoque un départ à la retraite et deux démissions, ce que je confirme, tout en vous assurant que les mesures nécessaires à assurer le remplacement de ces départs ont d'ores et déjà été prises.

A son point 3, le texte fait mention des problèmes posés par la concurrence que se mènent les communes genevoises sur le terrain des conditions de

travail des agents de police municipale. Sur ce point, je pense en effet qu'il est utile de se questionner sur le positionnement de Versoix, qui pourrait n'être pas très bon. Faut-il que je vous rappelle que lors de l'adoption du budget 2022, une décision de restrictions salariales a été entérinée par le Conseil municipal ? Cette décision, qui pour moi n'est pas anodine et qui, dans ce cas précis, aura aussi une incidence sur la caisse de retraite du personnel, ne constitue pas, reconnaissons-le, un facteur concurrentiel incitatif très attrayant.

Maintenant, pour ce qui est des conditions de travail au sens large, notre commune a de nombreux atouts : un territoire intéressant, varié, des problématiques diversifiées et des locaux dédiés à la police municipale bien placés, spacieux et très fonctionnels.

Pour ce qui est des inquiétudes exprimées dans cette motion quant aux difficultés de recrutement, qui seraient liées à une prétendue absence de formation de nouveaux agents, je me dois de préciser ici que cet aspect de la question relève avant tout des compétences du Canton. Lequel Canton a mis en place un processus de recrutement qui, en effet, ne satisfait pas les communes. Raison pour laquelle, dans ce dossier comme dans d'autres, je me suis efforcée de mettre le pied à l'étrier en participant aux travaux de la commission sécurité de l'ACG afin que le mécontentement des communes soit entendu et que l'amélioration des conditions de recrutement soit rediscutée au plus haut niveau. Maintenant, pour ce qui est de l'affirmation selon laquelle aucune ouverture de formation ne serait prévue à brève échéance, je me dois de vous dire que c'est inexact. En effet, m'étant adressée au début du mois de février à des responsables du centre de formation, je me suis laissée dire qu'une nouvelle promotion d'agents municipaux devrait, selon la volonté des communes, débiter sa formation en septembre. La durée de la formation étant de 8 mois, les responsables avec lesquels j'ai été en contact, m'ont rassurée en me confirmant que les besoins en recrutement de la Ville de Versoix seraient pris en compte et certainement satisfaits.

Les motionnaires évoquent une difficulté d'application des conventions ponctuelles, traitées au coup par coup, par le Groupement des Communes de la Rive-Droite du Lac. Un élément qui n'apporte pas grand-chose à cette motion. De quelles difficultés parle-t-on et pourquoi évoquer des conventions ponctuelles quand on sait que la commune de Versoix n'en a signé aucune ? M'étant renseignée sur le sujet, les Conseillers administratifs des communes vers lesquelles je me suis tournée, m'ont dit être très satisfaits des prestations auxquelles ce genre de conventions leur auront permis d'accéder.

Dans la même veine, les motionnaires rappellent l'esquisse d'un projet en discussion entre Versoix et Grand-Saconnex en vue de se doter d'une police intercommunale et qui n'a pas abouti. Là encore, je me suis renseignée auprès des communes de la Rive-droite qui ont relevé que dans ce domaine, et lors des discussions qui se sont tenues au cours de la précédente législature, la plus rétive des communes à vouloir entrer en matière sur le sujet, était justement Versoix.

Maintenant, pour ce qui est de l'audit de la Cour des comptes de 2019, je pense qu'il faut partir de ce qui est effectivement écrit dans la synthèse du rapport d'audit, je cite : « la coordination et la collaboration entre les polices municipales et la police de proximité cantonale ne sont de loin pas optimales ». Là encore, chacun comprendra que la résolution de ce problème ne peut en aucun cas être portée à la seule responsabilité d'exécutifs communaux. Il s'agit là de prises de décisions qui relèvent du Canton, lequel a d'ores et déjà intégré ce sujet au grand et houleux débat sur la répartition des tâches. La seule chose que je puisse dire s'agissant de la présence d'une police de proximité à Versoix, c'est que le poste de police installé sur la Route de Suisse, a augmenté son temps d'ouverture en engageant du personnel supplémentaire. Nous ne pouvons que nous en réjouir, tout en sachant que, pour le cas où un incident survenait sur la Route de Suisse ou ailleurs dans la commune, c'est toujours police secours du poste de Blandonnex qui sera appelé à intervenir.

Enfin, le plat de résistance ! Les motionnaires demandent que le Conseil administratif leur dessine une stratégie qui permettra d'assurer la continuité d'une présence efficace d'une police municipale sur le territoire de Versoix. Sur ce point, est-il bien utile de préciser que ce genre de stratégie tient d'une vision et d'une volonté qui portent sur le long terme ?

Pour ma part, j'ai repris ce dicastère il y a un peu moins de deux ans avec quelques objectifs que j'ai couchés sur le papier et transmis à mes collègues courant décembre 2021. Le moins que l'on puisse dire, et je le déplore, est que ce document n'a pas suscité le débat que j'aurais souhaité.

Alors je vous en livre les grandes lignes :

Premièrement, je pense qu'il faut à brève échéance envisager l'engagement de 2 agents supplémentaires. À ce propos, les Conseillères et Conseillers municipaux qui étaient déjà présents durant la précédente législature se souviendront certainement, avec moi, que lors de l'inauguration du tout nouveau poste de notre police municipale le 1er octobre 2016, mon prédécesseur à la fonction avait prononcé un discours dans lequel, à la satisfaction générale, il annonçait l'engagement très prochain de deux nouvelles recrues. Engagements qui, déjà-là, semblaient, si ce n'était urgent, du moins raisonnables. Vœu pieu ou effet d'annonce, toujours est-il que l'on en a plus entendu parler.

Deuxièmement, je pense que l'engagement d'un contrôleur de stationnement supplémentaire ferait tout son sens, surtout dans le cas où la gestion des parkings privés communaux reviendrait dans le giron de la commune et de ses compétences.

Troisièmement, il y a en effet la question des salaires que j'ai déjà évoquée et qui pose, comme les motionnaires ont été bien inspirés de le faire, la question de l'attractivité de Versoix dans le cadre de la concurrence que se mènent les communes. Sur cet aspect du problème, il me semble indispensable de reconsidérer le niveau des salaires de notre police municipale, qui, comme vous le savez peut-être, se situe plutôt dans la

fourchette basse des standards communaux. Quatrièmement, vous l'aurez compris, ma priorité est de renforcer l'effectif des agents de police municipale et de le stabiliser, ce qui, pour moi, constitue le seul moyen par lequel les horaires pourront être élargis et la présence de nos APM sur le terrain accrue. Ce parti pris, notamment compte tenu de nos ressources qui sont limitées, m'amène à exprimer ici, par anticipation, toutes mes réserves sur d'hypothétiques engagements de correspondants de nuit, lesquels auront forcément un coût.

Enfin, cinquièmement, il faut que vous sachiez qu'au sein du groupement des communes de la rive droite, les magistrats accordent une importance croissante aux besoins, en termes de sécurité, des petites communes dépourvues de polices municipales. Leur volonté serait d'aller de l'avant et de trouver une solution à même de satisfaire équitablement les besoins de l'ensemble des communes qui représente tout de même un bassin de population d'environ 38'000 habitants et qui pourrait, à terme, se doter d'un contingent de 25 à 30 agents municipaux. Tout cela est encore de la musique d'avenir, mais on comprend bien que, si le dossier avançait comme souhaité, Versoix pourrait y avoir un rôle prédominant à jouer, par sa longue expérience de terrain, ses locaux extrêmement bien dotés en termes d'équipement et son corps d'Agents de Police Municipale, je le souhaite, bientôt renforcé.

En espérant avoir répondu aux questions et attentes des motionnaires, je tiens à assurer celles et ceux qui en douteraient de ma détermination à faire avancer ce dossier, ce qui, malheureusement, ne m'est pas toujours facilité. Raison pour laquelle, que ce soit en commission ou en plénière, j'espère pouvoir compter sur votre soutien pour qu'effectivement nous nous donnions les moyens de pouvoir assurer la pérennité et le développement d'une police municipale efficace et présente auprès de notre population. En conclusion, je vous recommande d'adopter cette motion et de m'apporter votre soutien pour que les grandes lignes que je viens de vous exposer et auxquelles j'entends me tenir pour assurer la continuité d'une présence efficace de notre police municipale puissent être concrétisées. »

M. Ricci remercie Mme la Maire pour ses explications et indique que le groupe PDC va certainement adopter cette motion en vue d'une Police municipale pérenne.

M. Lambert trouve que certains propos de Mme le Maire sont bien rancuniers en voulant attaquer les législatures précédentes avec quelques appréciations biaisées. Il rappelle qu'en 2008 la commission de la sécurité de l'époque a créé le premier concept de sécurité de Versoix. Par ailleurs, des démarches intercommunales étaient menées par les communes de Grand-Saconnex et de Versoix, avec notamment le Major Broch et M. André Castella du département de la sécurité, ce sont les petites communes qui n'ont pas voulu entrer dans le processus. Le Conseil administratif est impatient de découvrir les axes stratégiques qui lui ont été communiqués au mois de décembre.

M. Leiser remercie Mme le Maire pour son intervention. Il relève l'intérêt de penser aussi aux sociétés privées de sécurité (deux agences sont présentes sur la région), qui apportent beaucoup de flexibilité à un coût tout à fait correct. Il indique vouloir suivre la proposition de Mme le Maire.

M. Pinto-Pereira prend la parole :

« L'attractivité de notre commune ne fait pas de doute et doit être fortement mise en avant. Malheureusement, un cadre agréable et varié ne suffit pas à lui seul à attirer des candidatures, encore moins à conserver les collaborateurs.

Le Conseil municipal doit se donner les moyens de la mise en œuvre du plan d'action énoncé par Madame la Maire.

De nouveaux postes devront impérativement être créés et la grille salariale des APM revue si l'on veut pouvoir repourvoir durablement les postes vacants et insuffler ainsi une nouvelle dynamique au sein de la police municipale.

Mais pour cela, il conviendra que les conseillères et conseillers qui soutiennent ce soir cette motion, se rappellent leurs préoccupations d'aujourd'hui et s'engagent, le moment venu, à voter les postes et les augmentations de salaire nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action présenté.

Aussi, l'amendement suivant est proposé (ajout d'une invite) :

Invite

- Le Conseil administratif à revoir la grille salariale des agents de la police municipale afin de rendre ces postes encore plus attractifs aux meilleur-e-s candidat-e-s."

Le Président prend note de cette proposition d'amendement.

M. Riat prend la parole :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues,

L'engagement d'une police municipale à Versoix date de 2001. Cette année-là, 2 agents avaient été recrutés, et à l'époque notre commune comptait 8600 âmes.

En 2012, ce sont 12100 personnes qui habitaient notre localité, laquelle a vu l'arrivée des 2 premiers contrôleurs du stationnement. L'effectif du poste était alors de 2 contrôleurs et 4 agents.

En 2016, nous inaugurons notre nouveau poste de police municipale, avec pour objectif une augmentation du personnel uniformé.

A la fin 2019, nous avons atteint un effectif de 6 agents, 2 contrôleurs du stationnement, équipe complétée par 2 secrétaires à temps partiel, affectées à certaines tâches administratives et à l'accueil au public. A ce jour, elles couvrent un temps plein de 120%.

Fin 2021, départ d'une agente pour la commune de Plan-les-Ouates.

Janvier 2022, départ d'un agent pour la commune du Grand-Saconnex. Et donc aujourd'hui, nous retombons avec un effectif de 4 agents municipaux, comme il y a 10 ans.

La fonction a évolué, les critères d'engagement sont devenus élevés, et les prérogatives élargies. Le processus de recrutement est particulier chez les

agents municipaux, lesquels doivent suivre une école de formation et réussir les examens avant d'être engagés dans nos communes respectives. C'est le canton qui met sur pied une école, sous l'impulsion des communes. Un ratio de 10 à 15 unités est nécessaire pour démarrer une école. Or, actuellement, il est difficile de trouver des candidats potentiels pour Versoix, en sachant que les grandes villes, comme Genève, Lancy, Vernier ou Plan-les-Ouates, absorbent la quasi-totalité du personnel qui termine la formation.

Afin de pallier le manque d'APM, certains de mes collègues ont mis en exergue l'engagement de correspondants de nuits, comme à Vernier ou au Grand-Saconnex. Renseignements pris, il s'avère, effectivement, que cela coûte moins cher qu'un policier municipal. En revanche, leurs prérogatives sont strictement limitées. En regard des interventions de nos agents, on pourrait à Versoix leur attribuer environ 2 réquisitions mensuelles, ce qui est évidemment insuffisant !

Toutefois, revenons-en aux faits quant à cette motion, soutenue ce soir par 3 groupes. Plusieurs raisons peuvent être évoquées quant à ces va-et-vient de personnel policier à Versoix. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, il ressort que les agents sont bien mieux rétribués dans les autres communes.

Quand l'on me dit, et de source sûre, que l'origine du départ de nos deux derniers policiers est tout simplement parce qu'ils gagnent plus de 1'000 francs par mois ailleurs, sans compter les primes, par exemple pour le travail de nuit ou les week-ends, il est de notre devoir de se poser certaines questions.

Quand je constate qu'aucun plan de carrière n'est établi pour nos agents ou que lorsqu'un grade est attribué, aucune augmentation de salaire n'est prévue, comment voulons-nous garder nos effectifs !

Depuis plus de 10 ans, nous les Conseillers municipaux, demandons à notre CA d'augmenter les unités. Ce sont des objectifs de législatures, mais en vain... Il est donc grand temps que cela change, raison pour laquelle, cette motion demande au Conseil administratif de nous proposer non seulement une vision d'avenir, mais surtout une stratégie sur cette problématique.

Mais pour cela, faut-il encore que les relations dégradées qui perdurent à la Mairie s'apaisent, voire disparaissent. Mais en lisant le dernier Versoix-Région, on en est visiblement encore très loin ! Et en ma qualité de président de la Commission, Bâtiments, Gérance et Protection de la Population, je constate au niveau du service de la protection de la population, un mode de fonctionnement particulier, pour ne pas dire plus, mais également une communication déficiente, voire inexistante, au plus haut niveau.

Début 2021, Monsieur le Président, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseur sur ces faits avérés. Sans entrer dans les détails au sein de ce Conseil, mais en regard de la loi sur l'administration des communes genevoises et de notre règlement du Conseil municipal, il est grand temps que cette situation délétère cesse tout simplement.

Ce sera la seule façon de poursuivre notre engagement d'une manière sereine et pérenne, dans nos commissions municipales respectives, et surtout pour le bien de notre commune !

Pour terminer, le groupe PLR soutiendra cette motion.

S'agissant de l'amendement proposé, M. Riat relève l'importance de laisser au Conseil administratif le choix de revoir les grilles salariales du personnel policier. Il se prononcera contre cet amendement.

Merci de votre attention. »

M. Zeder rejoint la prise de position de M. Riat concernant l'amendement proposé et se prononcera contre cet amendement. Il relève la pertinence des discussions autour du thème de la sécurité et constate que tous s'y attèlent avec beaucoup de force et de courage.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil municipal pour la richesse des interventions diverses et variées et procède au vote.

L'amendement (ajout d'une invite) qui propose que le Conseil municipal invite le Conseil administratif « à revoir la grille salariale des agents de la police municipale afin de rendre ces postes encore plus attractifs aux meilleur-e-s candidat-e-s » est accepté par 11 oui, 10 non et 3 abstentions (24 votants).

Le renvoi au Conseil administratif de la motion M 7 « Pour établir une stratégie permettant d'assurer une continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix » telle qu'amendée est accepté à l'unanimité (24 votants).

9. RESOLUTIONS

Néant.

10. QUESTIONS

- a. Question écrite Q 2, « TAGS sur la cabine des SIG » : cette question est transmise au Conseil administratif qui est chargé d'y répondre par écrit au plus tard pour la séance du mois de mai.
- b. Question orale de M. Leiser qui demande, concernant la somme que la commune aurait dépensé en frais d'avocat pour défendre le dossier lié au Secrétaire général, si cette information est correcte et, si oui, à combien s'élève cette dépense et si de nouvelles dépenses sont envisagées.

Réponse de M. Lambert : Il ne s'agit pas uniquement de dépenser de l'argent pour défendre le secrétaire général. Il s'agit en tant qu'employeur d'être responsable de la protection de sa personnalité largement mise à mal dans la presse. D'autres éléments de réponse seront apportés lors d'une prochaine séance.

- c. Question orale de Mme Brünisholz qui demande, concernant les bacs à fleurs construits par les élèves du Cycle d'orientation des Colombières, ce qu'il est advenu de ces bacs à fleurs.

Réponse de Mme le Maire : La question de la localisation des bacs à fleurs a été débattue au sein des différents services concernés ; elle regrette que ces bacs aient été déplacés car ils servaient notamment à empêcher les voitures de se garer sur la place de la Gare.

Réponse de M. Lambert : Le Conseil administratif a discuté de la pérennité de ces bacs. Il faut savoir que les élèves s'étaient engagés à un entretien de ces bacs jusqu'à la fin de l'année scolaire, qui ne s'est pas poursuivi. Un nouveau projet de ce genre s'inscrivant dans le cadre du développement durable pourrait être remis en route. Il ajoute que les services réfléchissent à un aménagement à plus long terme de la place de la Gare.

- d. Question orale de M. Conus qui demande, concernant les changements de résumé de description de la fonction du Secrétaire général dans les différentes éditions annuelles du Compte rendu administratif de la commune (2015 « Le Secrétaire général coordonne la direction des services communaux, en fonction des objectifs fixés par le Conseil administratif » ; 2016 à 2019 « Le Secrétaire général participe à la définition des objectifs généraux et stratégiques du Conseil administratif »), quels sont les éléments ayant amené le Conseil administratif de la précédente législature à permettre une telle participation et, cette phrase n'apparaissant plus dans l'édition 2020, ce qu'il en est actuellement.

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de mai au plus tard.

- e. Question orale de M. Kapp qui demande « s'il ne serait pas l'heure d'accélérer le développement d'énergies renouvelables telles que l'installation de panneaux solaires et la géothermie à Versoix. L'installation de panneaux solaires devient encore plus intéressante d'un point de vue économique. De plus cela représente un moyen pour augmenter notre économie énergétique et pour réduire l'emprunte CO2. »

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de mai au plus tard.

- f. Question orale de M. Leiser qui demande, concernant les abris de protection civile, si les contacts ont été pris afin de s'assurer qu'ils soient en état et fonctionnels en vue de leur éventuelle mise à disposition de la population.

Réponse de Mme le Maire : Les abris sont contrôlés de manière régulière par les services de la Protection civile.

Réponse de M. Lambert : Les abris publics, contrôlés par la Protection civile, doivent être opérationnels sous 72 heures.

- g. Question orale de M. Diaz qui demande, concernant la communication et les réseaux sociaux de la Ville de Versoix, si les employés communaux sont habilités à publier sous pseudo des informations de la Ville de Versoix et qui a la charge de la communication de la Ville de Versoix sur les réseaux sociaux.

Réponse de Mme Enhas : La Ville de Versoix emploie une chargée de communication qui gère la communication institutionnelle de la Ville de Versoix. D'autres services, tels que le service de la culture et le service des sports et des manifestations, sont également actifs sur les réseaux sociaux.

- h. Question orale de M. Lima qui demande, concernant la situation politique étrangère actuellement tendue, si la commune a prévu une communication particulière en lien avec la situation et si la commune s'est déjà positionnée par rapport à un éventuel afflux de réfugiés.

Réponse de Mme Enhas : Le Conseil administratif ne s'est pas encore formellement positionné sur ces demandes. Il a pris note de cette demande également formulée par le Bureau du Conseil municipal, comme l'a rappelé le Président en début de séance. Ces demandes feront l'objet d'une décision du Conseil administratif lors d'une prochaine séance. Elle ajoute que l'utilisation de la ligne budgétaire dédiée à l'aide d'urgence fera également l'objet d'une discussion du Conseil administratif.

Le Président rappelle son intervention à ce sujet au nom du Bureau en début de séance et relève que la commission de la cohésion sociale est également apte à traiter cette thématique, sous l'égide de son Président, M. Eric Tamone.

- i. Question orale de M. Conus qui demande, concernant la construction de la vélostation, s'il serait judicieux d'ajouter une main-courante disposée au centre du passage, avec indication au sol d'un sens de parcours, facilitant ainsi un peu plus l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), et s'il serait possible de remplacer l'emplacement dédié à l'association "Versoix Roule" en été, par une place de parking PMR.

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de mai au plus tard.

- j. Mme Brünisholz demande où en est la demande en lien avec la pétition déposée en septembre 2020 par le collectif « Versoix égalité » pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire versoisienne ou genevoise ainsi qu'une demande auprès de la commission de nomaclenture pour un baptême symbolique de la place face à la gare et la treille ».

Une réponse du Conseil administratif est attendue lors de la séance du mois de mai au plus tard.

11. PETITIONS

Néant.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Jolanka Tchamkerten, Maire

« Chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux,

Afin de répondre, au moins partiellement, à la motion du 20 décembre et aux lettres adressées par une majorité d'entre vous au Conseil d'État et au Conseil administratif, je vous dois quelques explications avant de vous annoncer les décisions de notre conseil.

Premièrement, la majorité du Conseil administratif n'a pas voulu d'une enquête externe indépendante qui aurait fait la lumière sur les accusations, ou allégations, relayées par la presse et qui se serait également penchée sur le fonctionnement de l'administration de la commune. Donc pas de réponse conforme à ce qui a été demandé par vous et par moi.

Ensuite, lors de l'entrevue du 20 octobre 2021 avec le Conseiller d'Etat Apothéloz, celui-ci s'est lui aussi prononcé pour une analyse du fonctionnement de l'administration.

Partant de là, et pour tout de même tenter d'avancer, au moins sur une partie de votre demande, j'ai accepté la proposition issue de nos deux discussions avec le SAFCO et l'OCIRT.

C'est ainsi qu'enfin une unanimité a été trouvée et que je vous livre la déclaration officielle du Conseil administratif :

Dans sa séance du 9 février dernier, le Conseil administratif a décidé unanimement de mener un diagnostic organisationnel de l'administration communale.

Étant donné que, ni la Cour des comptes ni l'OCIRT n'ont décidé, sur la base de dénonciations diverses, d'ouvrir une procédure de contrôle relative à de supposés manquements graves au devoir de fonction du Secrétaire général, ce modèle d'enquête lui paraît souhaitable et approprié.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de confier à un expert - ou un groupe d'experts - en management, gestion d'entreprises ou d'entités publiques, l'examen de l'organisation et du fonctionnement de l'administration et du Conseil administratif - qui en a la responsabilité légale et statutaire en tant qu'employeur -, en procédant à des auditions et toute autre démarche qui lui semblera adaptée. Le diagnostic vise à fournir une analyse de la structure de l'organisation, de la répartition des rôles et des compétences ainsi que de leur implication sur les conditions et le climat de travail au sein des services, de la Direction et de l'administration en général. Le diagnostic analyse le système et non les personnes. En ce sens, il se distingue clairement de l'enquête administrative, de l'enquête de satisfaction ou

d'une procédure de médiation, démarches qui pourraient être éventuellement menées dans un deuxième temps, au besoin, en fonction des résultats du diagnostic organisationnel.

Par ailleurs, il est indispensable et donc prévu, tout au long du diagnostic, que les auditions restent totalement anonymes et confidentielles, afin de respecter la liberté de parole des personnes entendues.

Au stade actuel, le Conseil administratif a prévu d'auditionner prochainement l'un ou l'autre des experts pressentis afin de définir le mandat et le format qui conviendront le mieux à l'établissement de ce diagnostic.

Enfin, le Conseil administratif a décidé que jusqu'à la décision d'informer sur les résultats finaux du diagnostic, il s'abstiendra de toute communication sur les travaux en cours.

Voilà pour les décisions prises collectivement par le Conseil administratif.

Pour ma part, en lien notamment à vos demandes du 18 septembre et du 20 décembre 2021, je me permets de réaffirmer ma position qui est et reste que face à des accusations, il serait de notre devoir d'employeurs d'enquêter. Preuve en est l'affaire actuelle de Mancy. Tant qu'une enquête indépendante n'aura pas cherché à connaître la vérité sur toutes les accusations qui ont fait l'objet de dénonciations ou d'observations s'agissant de l'administration de Versoix, j'estime que le Conseil administratif ne fait pas son devoir et ne répond pas à son obligation de protection de l'ensemble de ses employés. »

Derby des Bois

Après 3 ans d'absence, la très populaire course pédestre du derby des bois a pu à nouveau avoir lieu hier, dans des conditions météorologiques idéales. Un nouveau comité a repris le flambeau, à la suite du départ des membres fondateurs. Cette édition a été exceptionnelle à plus d'un titre, notamment par la participation de 5 conseillers municipaux et une conseillère administrative dans la catégorie walking. À la suite d'une proposition coordonnée entre le président du Conseil municipal et moi-même, nous avons proposé au Conseil municipal de participer à cette magnifique balade de 5,5 km à travers les bois. Les six participants ont eu, j'ose l'affirmer, beaucoup de plaisir à prendre part à cette course et je profite ici de les remercier pour ce moment sportif et amical. Je salue par la même occasion les deux conseillers municipaux qui se sont engagés bénévolement dans l'organisation de cet événement et qui ont contribué à sa pleine réussite.

Dossier des QR code

Ce n'est maintenant plus qu'une question de semaines, pour que Versoix ne débute la phase pilote en matière de pose d'amendes d'ordre sous forme de QR codes. D'ici début avril, les contrevenants se verront apposer sur leur pare-brise non pas une amende d'ordre avec bulletin de versement mais un feuillet qui contiendra un QR code. C'est en le scannant avec son téléphone qu'un portail s'ouvrira qui permettra entre autres, soit de payer tout de

suite, soit de contester, soit de demander un bulletin de versement. Pour les personnes qui n'auraient pas de téléphone, elles pourront toujours se rendre au poste de police municipale pour se faire conseiller. Je rappelle que dans ce dossier, malgré le retard pris à cause des lenteurs des services de l'Etat, la commune de Versoix reste précurseur et servira d'exemple pour les autres communes.

FIVEAC

La fondation est enfin officiellement dissoute : le Conseil d'Etat a arrêté, en date du 15 janvier 2022, l'entrée en vigueur de la loi du 12 novembre 2021 abrogeant la loi concernant la constitution d'une Fondation de la commune de Versoix pour l'installation d'entreprises, d'artisanat et de commerces. Le Conseil de Fondation peut maintenant aller de l'avant dans la procédure de liquidation.

Taxe professionnelle communale

Le 9 février 2022, les communes genevoises ont fait connaître dans un communiqué de presse leur opposition unanime en défaveur de la suppression de la taxe professionnelle communale. Pour un total de 200 millions de francs par année, le montant des recettes liées à cette taxe constitue un apport financier non négligeable pour les communes ; pour certaines, il s'agit de 20% des rentrées fiscales. La perte de cet apport financier aurait également un impact sur la péréquation intercommunale puisque les ressources des communes diminueraient d'autant.

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

« Au vu de la prise de parole de Mme le Maire, j'ose espérer qu'elle reste convaincue de la décision prise à l'unanimité du Conseil administratif dans sa séance du 9 février dernier. Cette décision a été prise sur la base que, ni la Cour des Comptes, ni l'OCIRT, n'ont décidé d'ouvrir une procédure de contrôle relatif à un quelconque manquement grave au devoir de fonction du Secrétaire général. Je tiens à préciser que l'expert mandaté sera un expert externe et indépendant. »

Permanence impôts

Dès le 2 février 2022, ouverture de la permanence impôts pour les personnes à faible revenus qui peuvent prendre contact avec le service de la cohésion sociale. Tarif établi en fonction du revenu.

Centre aéré le RADO

Les préinscriptions en ligne au centre aéré le RADO sont ouvertes jusqu'au 13 mars. Inscriptions définitives le 9 avril entre 9h00 et 18h00.

Recrutement en direct

Mercredi 9 mars 2022 de 14h00 à 17h00, recrutement en direct à la salle Lachenal en collaboration avec l'OFPC. Les jeunes pourront bénéficier du soutien de professionnels pour des entretiens de recrutement avec les entreprises de la région offrant des places d'apprentissage. Le service de la cohésion sociale soutient cette démarche auprès des jeunes.

Projection du court métrage « Multiplicity »

Dimanche 20 mars 2022 à 18h30 à l'aula du Collège des Colombières, projection du court métrage « Multiplicity » dans le cadre des actions de lutte contre le racisme mises en place par la Ville de Versoix. Ce court métrage a été préparé par de jeunes adultes qui souhaitent montrer la diversité de la jeunesse versoisienne. Il s'agit d'un projet collaboratif entre la Ville de Versoix, l'association le RADO et les TSHM, le Collège des Colombières.

Activités parascolaires 2022-2023

Inscriptions aux activités parascolaires pour l'année scolaire 2022-2023 : en ligne sur le portail internet MyGiap.ch du 4 avril au 18 mai 2022.

Festichoc

Rendez-vous les 2 et 3 avril prochain pour une nouvelle édition de Festichoc après 2 ans d'interruption. Participation annoncée de 27 artisans chocolatiers. Toute la vaisselle utilisée sera réutilisable. Les Conseillers municipaux sont invités à l'apéritif officiel sous la tente le samedi 2 avril dès 11h30.

M. Cédric Lambert, Conseiller administratif

M. Lambert remercie Mme le Maire d'avoir lu la déclaration du Conseil administratif qui est déterminé à avancer dans la démarche de sortie de crise, en menant un diagnostic organisationnel de l'administration communale. Le Conseil administratif a opté pour ce mode d'enquête, souhaitable et approprié.

Pour les questions de communication, le Conseil administratif s'abstiendra de toute communication sur cette affaire, principalement vis-à-vis de la presse ou des médias. Nous devons dans le cadre de notre rôle d'employeur, maintenir un devoir de réserve qui garantisse le succès de notre démarche.

M. Lambert encourage à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat à la question de M. Pierre Eckert, député. Cette réponse montre les démarches engagées, les compétences respectives et investigations menées en parfaite adéquation avec les discussions entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Versoix. Il ajoute que le Conseil administratif n'est absolument pas impliqué dans le courrier de la Maire de Versoix paru dans le Versoix Région. Il s'agit d'une décision qui, du point de vue de l'employeur, nous paraît inadmissible dans la mesure où elle porte atteinte à la personnalité d'un employé. Concernant les questions d'obstruction en lien avec l'accès à certaines données, il s'agit d'une décision du Conseil administratif du 1^{er} juillet 2020 en lien avec une loi fédérale garantissant la protection des données. Cette même règle est appliquée aux trois conseillers administratifs.

Anciens bains

M. Lambert signale que la dernière partie des aménagements des anciens bains est en cours avec la mise en place du platage en bois sur les enrochements.

Canal de la Versoix

M. Lambert signale que les travaux de stabilisation du chemin le long du canal de la Versoix en sont à 30 % de leur réalisation.

Chemin des Colombières

Pose du revêtement en cours.

Ilet Jean-Querret

La procédure pour l'enquête publique s'est terminée le 20 février dernier. Ce projet est en cours de traitement auprès des instances cantonales.

Décharge de type D dite bioactive

M. Lambert a lu dans la presse que le GESDEC s'est à nouveau manifesté pour faire des sondages géologiques dans la commune de Satigny. La commune reste vigilante et se mobilise contre l'Etat et assure son plein soutien aux autorités satignotes.

Bon de soutien aux commerces versoisiens

M. Lambert commente le bilan de l'opération en lien avec les bons de soutien aux commerces versoisiens. Les dernières statistiques montrent un taux d'utilisation moyen de 76 %.

Culture

- Du 29 janvier au 1^{er} mai 2022 : exposition sur Ravel au Boléro.
- Dimanche 27 mars à 17h00 : concert de printemps de l'Orchestre de chambre de Versoix, salle Lachenal.
- Publication d'un livre de recettes multiculturelles à la suite d'une animation organisée par la bibliothèque.
- Publication d'un livre sur Nicolas Céard sur sa carrière d'ingénieur.

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

14. DIVERS

- a. M. Riat signale la mise en place d'une collecte de solidarité en faveur de l'Ukraine sous l'égide de la Caravane sans frontières. Il distribue un flyer d'information et se tient à disposition le cas échéant.
- b. M. Kapp remercie M. Lambert pour l'information et les photos sur les anciens bains rénovés. Il saisit l'occasion de faire part de son envie de voir la création d'un chemin le long des rives du lac afin de donner accès au bord du lac à la population.
- c. M. Pinto-Pereira adresse ses félicitations à M. Félix Svensson, athlète versoisien, qui a battu le record de suisse du 200 m en salle le 27 février dernier. Bravo à lui !
- d. M. Tamone prend la parole :
« Alors que je me réjouissais d'une perspective d'apaisement au sein du Conseil administratif, je suis consterné par l'intervention de M. Lambert

qui passe presque 10 minutes à expliquer son appréciation sur la posture de sa collègue. Je ne peux donc que m'insurger contre cette stratégie de prise de position et je suis inquiet des suites réelles qui vont pouvoir se mettre en place. J'espère juste que cette intervention correspond bien à une dernière estocade dans le jeu d'escrime et que le Conseil administratif va retrouver l'esprit de collaboration et de collégialité indispensable à son fonctionnement. »

M. Lambert signale qu'un énorme travail est fait pour essayer d'avancer. Sa déclaration visait à montrer que le Conseil administratif peut avancer mais doit soigner sa communication.

- e. M. Pinto-Pereira a été agréablement surpris de pouvoir consulter un petit papillon sur le programme des Caves de Versoix mais déplore que le verso de la page soit illisible car écrit trop petit.
- f. Mme Sauter Caillet tient à rappeler que le 8 mars est la Journée internationale des droits de la femme.

Parole au public

Néant.

Le Président lève la séance à 22h45.

* * * * *